



Règlement du jeu-concours #CARIjetaime

1. Mode de participation

Les participants devront donner leurs réponses en commentaires au post du jeu-concours #CARIjetaime aux questions suivantes :

- 1- Donner le nom d'une activité de Femmes du Monde relative à la cuisine.
- 2- Quelle recette Naima a-t-elle concocté durant une activité de cuisine?
- 3- Identifier une personne avec qui vous aimeriez célébrer la St-Valentin (facultatif)

Les personnes ayant les bonnes réponses en commentaire, étant abonné à la page et ayant liker le post sont éligibles. Et si l'envie vous dit, dans votre commentaire, partagez, identifiez 1 personne de votre région avec qui vous aimeriez célébrer la St-Valentin et invitez vos amis à participer eux-mêmes au jeu-concours !

2. Tirage

1. Ce jeu est un concours Facebook qui prend effet le 1^{er} février et se termine le 14 février 2021 à 23 h 59. Il est de type Tirage au sort qui se déroule exclusivement sur internet via l'url :

<https://www.facebook.com/CARISTLaurent>

2. Le prix à gagner : une carte-cadeau offerte par le CARI St-Laurent d'une valeur de 50 \$ d'une épicerie d'alimentation.
3. Le gagnant sera annoncé sur Facebook, le jour du tirage au sort soit le 16 février et sera contacté via Messenger dans un délai de 15 jours.
4. La récupération du lot se fera en respectant toutes les mesures sanitaires de la Santé publique au CARI St-Laurent situé au 774 boulevard Décarie à St-Laurent. La décision du jour de récupération du lot se prendra en collaboration avec la personne gagnante.
5. Le tirage au sort se fera en ligne le 16 février.
6. La méthode de tirage se fera par le biais d'une application web.

3. Mentions légales et restrictions de participation

- Être âgé de 18 ans et plus,
- Avoir un compte Facebook et être abonné à la page Facebook du CARI St-Laurent
- Vivre au Québec.

Les informations que vous communiquerez seront utilisées uniquement pour vous contacter afin de récupérer le lot à gagner.

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique majeure et résidant dans la région de la Communauté métropolitaine de **Montréal** (CMM) au Québec.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne, un même profil Facebook avec le même nom, le même prénom pendant toute la période du jeu-concours.

Les participants autorisent la vérification de leur identité et de toutes les informations de participation. Les participations dont les conditions ne seront pas respectées ou comportant des faux profils ne seront pas prises en considération et entraînent l'élimination de la participation.

De même, le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

4. Responsabilités

Le CARI St-Laurent ne saurait encourir une quelconque responsabilité, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté s'il était amené à annuler le présent jeu. Nous nous réservons, par ailleurs, la possibilité de prolonger ou de limiter la période de participation, de la reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

Des additifs et modifications à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant le jeu-concours. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

Facebook n'est pas en lien avec le concours et est déchargé de toutes responsabilités liées au jeu.